

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2019

Le guide « Chefs d'entreprise : osez la commande publique ! » fait peau neuve

Les marchés publics : des idées reçues, l'impact de la dématérialisation et des nouvelles opportunités pour les PME

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, Frédéric Grivot, Président du groupe de travail Marchés publics de la CPME et Gilles de Bagneux, président du comité de la commande publique du MEDEF, ont présenté le mardi 16 avril, la nouvelle édition du guide « Chefs d'entreprise : osez la commande publique ! ». Elaboré en concertation avec la CPME et le MEDEF, le guide destiné aux chefs d'entreprise intègre les dernières évolutions liées à la dématérialisation des marchés publics, à la nouvelle édition du Code de la commande publique en date du 1er avril 2019 ainsi que les récentes mesures gouvernementales en faveur de l'innovation et de l'accès des PME à la commande publique.

La commande publique représente plus de 75 milliards d'euros par an. Pour les entreprises cela devrait signifier des débouchés importants mais trop souvent, elles hésitent à répondre à des appels d'offres, craignant les démarches trop lourdes ou les délais d'exécution trop longs. Le constat est que la participation des PME pour les marchés publics est passée de 33% à 29,4% en 3 ans. Compte tenu des évolutions récentes comme la dématérialisation et des mesures financières pour aider les PME à accéder à la commande publique, l'évolution de ce guide, didactique et pratique, apparaît nécessaire pour encourager les chefs d'entreprises à oser la commande publique.

Pierre Pelouzet : « *Le DUME, le sourcing, les profils d'acheteurs, les seuils de publicité, les dossiers de consultation... tous ces termes techniques, ces procédures et ces nouveautés ont besoin d'être expliqués pour que les entrepreneurs envisagent la commande publique comme un gisement de croissance. De nombreux outils ont été mis en place mais leur appropriation par les PME reste largement perfectible. Ce guide a pour vocation de traduire ces concepts et promouvoir ces nouveaux outils, permettant ainsi d'envisager la commande publique comme une vraie opportunité économique !* »

Frédéric Grivot : « *La commande publique représente 8% du PIB. C'est un formidable levier économique pour les entreprises, qui hélas ne profite que trop peu aux PME. Selon l'enquête CPME (réalisée auprès de 172 dirigeants entre le 23 janvier et le 6 février 2018), 31 % des entrepreneurs ne se sentent pas concernés par la commande publique. 33 % estiment que les marchés sont trop complexes et 36 % ont le sentiment que le choix du gagnant est déjà acté. La réédition de ce guide de bonnes pratiques constitue une solution privilégiée pour un tiers des répondants et s'avère donc un outil utile.* »

Gilles de Bagneux : « *Alors que le code de la commande publique - qui compte pas moins de 1747 articles - vient d'entrer en vigueur le 1er avril, il était important de mettre à jour ce guide pédagogique. Le Medef se réjouit des avancées sur les mesures d'aide à la trésorerie pour les PME s'agissant des marchés de l'Etat (augmentation des avances à 20% et réduction des retenues de garantie à 3% du montant du marché). Nous espérons que les autres donneurs d'ordre, en particulier les collectivités locales, s'engageront aussi dans ce sens. Mais d'autres aspects de l'exécution financière peuvent être des freins à l'accès des PME. C'est le cas des mécanismes de cautionnement, des exigences assurantielles excédant l'objet des marchés publics, et de l'utilisation des bons index de révisions de prix, notamment pour les entreprises sous-traitantes. Nous devons œuvrer avec la Médiation à une meilleure connaissance des réalités financières quotidiennes des PME par les donneurs d'ordre publics.* »

Un objectif permanent : encourager les entrepreneurs à oser la commande publique

Pour atteindre cet objectif, ce guide permet en 15 minutes, de comprendre les enjeux de la commande publique en décryptant les étapes clés d'un marché public. Il met également en évidence les nouveautés introduites dans la réglementation ainsi que les outils destinés à faciliter et fluidifier le processus de candidature à un appel d'offres.

L'avancée majeure de la dématérialisation : moderniser et fluidifier

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation de la passation des marchés publics est effective. Cette évolution majeure de la commande publique bouscule les habitudes et nécessite un temps d'adaptation pour les entrepreneurs comme pour les administrations. Ce guide a donc pour objectif d'orienter le lecteur vers des ressources utiles et parfois insuffisamment connues comme les « profils d'acheteur » ou certains outils de veille.

L'accès à la commande publique pour les PME, l'innovation : 2 priorités gouvernementales :

Afin d'améliorer la trésorerie des PME titulaires de marchés publics, le Gouvernement a décidé de quadrupler le montant minimum des avances et de baisser à 3% le taux maximal de la retenue de garantie financière dans les marchés conclus entre l'Etat et les PME. La commande publique, qui représente près de 8% du PIB est également un levier majeur pour les PME innovantes. L'Etat a donc lancé une expérimentation « achat innovant » qui permet aux acheteurs de conclure, de gré à gré, avec des entreprises innovantes, tous types de marchés publics d'une valeur inférieure à 100 000 €.

A propos du Médiateur des entreprises :

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

A propos du MEDEF :

Avec 173 000 entreprises adhérentes, représentant 10,2 millions de salariés, le Medef est le premier réseau d'entrepreneurs de France. Il dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société civile et agit pour une croissance responsable.

A propos de la CPME :

99,9% des entreprises françaises sont des TPE-PME*. La CPME défend leurs intérêts. Elle porte la voix des petites et moyennes entreprises auprès des pouvoirs publics et dans les négociations paritaires, en France et à l'international. Organisation patronale représentative, la CPME regroupe 150 000 entreprises employant 3 millions de salariés. Forte d'un réseau de 200 fédérations, syndicats de métiers, et 117 unions territoriales, elle est implantée dans tous les départements et régions, y compris l'outre-mer.

*Source : INSEE, 2016

Contact presse

Médiateur des entreprises

Steve Le Mentec – 01 53 17 87 83 – steve.le-mentec@finances.gouv.fr